Docusign Envelope ID: FC77ECEC-243B-47B9-927E-EB4B83B7480B

GROUPE BSF

Association A.D.A.I.AQ.

40 avenue Maryse Bastié BP 75
33523 BRUGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

E-mail : cac@bsf.fr
23 Quai de Paludate - Immeuble Manager Saint Jean / 33800 Bordeaux / Tél.: 05 57 59 02 02
BSF Audit / SAS de Commissariat aux Comptes au capital de 300 000 € - membre de la Compagnie Régionale de Commissaires aux Comptes Grande Aquitaine
RCS Bordeaux / N° SIRET 533 372 603 00035 / Code NAF 6920Z / N° de TVA Intracommunautaire FR 01533372603

www.groupe-bsf.fr

Docusign Envelope ID: FC77ECEC-243B-47B9-927E-EB4B83B7480B

Association A.D.A.I.AQ.

40 avenue Maryse Bastié BP 75
33523 BRUGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux adhérents de l'association A.D.A.I.AQ.,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.D.A.I.AQ. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Docusign Envelope ID: FC77ECEC-243B-47B9-927E-EB4B83B7480B

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

En l'application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de Commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Docusign Envelope ID: FC77ECEC-243B-47B9-927E-EB4B83B7480B

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Docusign Envelope ID: FC77ECEC-243B-47B9-927E-EB4B83B7480B

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux,
Le 16 mai 2025

Le commissaire aux comptes

BSF AUDIT

DocuSigned by:
FEFB3229FDCE4DF...

Daniel RODRIGUES

Documents soumis au contrôle du commissaire aux comptes

A.D.A.I. A.Q.
C.F.A.I. DE BORDEAUX BRUGES 40 AVENUE MARYSE BASTIE - B.P. 75 33523 BRUGES CEDEX

COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	12 971 237	12 581 041	390 196	3.10
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	679 864	899 031	- 219 167	-24.38
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du plublic				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	231 070	190 133	40 937	21.53
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 359 085	1 408 101	- 49 016	-3.48
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**15 241 256**	**15 078 305**	**162 951**	**1.08**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	9 086 826	8 338 032	748 794	8.98
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	53 126	165 969	- 112 843	-67.99
Salaires et traitements	3 623 738	3 537 885	85 853	2.43
Charges sociales	1 644 407	1 571 416	72 991	4.64
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 764 352	1 748 427	15 925	0.91
Dotations aux provisions	48 515	15 759	32 756	207.86
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	6 784	12 228	- 5 444	-44.52
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**16 227 749**	**15 389 717**	**838 032**	**5.45**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**-986 493**	**-311 411**	**- 675 082**	**216.78**
PRODUITS FINANCIERS				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	4 978	35	4 943	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**4 978**	**35**	**4 943**	**N/S**
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)				

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	**4 978**	**35**	**4 943**	**N/S**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I – II + III – IV)	**-981 515**	**-311 376**	**- 670 139**	**215.22**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	65 243	56 593	8 650	15.28
Sur opérations en capital		4 065	- 4 065	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	**65 243**	**60 658**	**4 585**	**7.56**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	131 248	1 706	129 542	N/S
Sur opérations en capital		1 606	- 1 606	-100
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	**131 248**	**3 312**	**127 936**	**N/S**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**-66 005**	**57 347**	**- 123 352**	**-215.10**
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	494		494	N/S
Total des produits (I + III + IV)	15 311 476	15 138 999	172 477	1.14
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	16 359 491	15 393 028	966 463	6.28
EXCEDENT OU DEFICIT	**-1 048 015**	**-254 030**	**- 793 985**	**312.56**

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Produits
. Dons en nature
. Prestations en nature
. Bénévolats
TOTAL
Charges
. Secours en nature
. Mise à disposition gratuite de biens et services
. Prestations
. Personnel bénévole
TOTAL

Documents soumis au contrôle du commissaire aux comptes

A.D.A.I. A.Q.
C.F.A.I. DE BORDEAUX BRUGES 40 AVENUE MARYSE BASTIE - B.P. 75 33523 BRUGES CEDEX

BILAN

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	432 812	385 600	47 211	112 685	- 65 474
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 326 586	10 520 841	2 805 745	3 146 133	- 340 388
Autres immobilisations corporelles	12 038 360	9 293 971	2 744 389	2 659 779	84 610
Immobilisations corporelles en cours				18 444	- 18 444
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées	50 050		50 050	50 050	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	35 510		35 510	35 510	
TOTAL (I)	**25 883 317**	**20 200 412**	**5 682 904**	**6 022 600**	**- 339 696**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes	1 165		1 165	18 168	- 17 003
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 279 004	147 812	2 131 192	2 677 487	- 546 295
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	1 990 849		1 990 849	2 178 435	- 187 586
Valeurs mobilières de placement	201 548		201 548		201 548
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 088 191		1 088 191	1 781 478	- 693 287
Charges constatées d'avance	73 050		73 050	103 934	- 30 884
TOTAL (II)	**5 633 807**	**147 812**	**5 485 995**	**6 759 501**	**-1 273 506**
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	**31 517 123**	**20 348 224**	**11 168 899**	**12 782 102**	**-1 613 203**

Docusign Envelope ID: FC77ECEC-243B-47B9-927E-EB4B83B7480B

Documents soumis au contrôle du commissaire aux comptes

BILAN(SUITE)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	2 559 278	2 813 308	- 254 030
. Autres			
Report à nouveau	405	405	
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 048 015	-254 030	- 793 985
Situation nette (sous total)	1 511 669	2 559 683	-1 048 014
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement	4 762 795	5 104 989	- 342 194
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**6 274 464**	**7 664 672**	**-1 390 208**
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques		78 601	- 78 601
Provisions pour charges	282 620	350 292	- 67 672
TOTAL (III)	**282 620**	**428 893**	**- 146 273**
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 306 085	2 257 187	48 898
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	758 123	868 934	- 110 811
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 052		7 052
Autres dettes	116 994	297 389	- 180 395
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	1 423 562	1 265 028	158 534
TOTAL (IV)	**4 611 815**	**4 688 537**	**- 76 722**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	**11 168 899**	**12 782 102**	**-1 613 203**

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser
. acceptés par les organes statutairement compétents
. autorisés par l'organisme de tutelle
Dont en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNES

Documents soumis au contrôle du commissaire aux comptes

ANNEXE

PREAMBULE

L'Association a pour objet principal l'étude, l'organisation, la promotion et la gestion d'actions de formation professionnelle par la voie de l'apprentissage.
Cette action se situe dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018. L'Association pourra en outre assurer des formations à l'adresse des demandeurs d'emplois, et des action de formation professionnelle continue.

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le résultat net comptable est un déficit de 1 048 014,53 E.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Rappels des éléments significatifs des exercices précédents :

- Au 1er janvier 2020, en application de la loi du 5 septembre 2018, le mode financement des CFA a été totalement modifié. En effet, antérieurement les conseils Régionaux allouaient des subventions de fonctionnement, ce dispositif a été abrogé et remplacé par un mode financement prévoyant une facturation de chaque apprenti faite aux différents
  Opérateurs de Compétence.

  Dès lors, les OPCO prennent à leur charge un forfait couvrant les frais de formation, ainsi que des forfaits pour les frais d'hébergement et de restauration et de premier équipement.
  Cela se traduit donc par la réalisation de chiffre d'affaires en lieu et place de subventions de fonctionnement.

- La loi du 5 septembre 2018 a également autorisé les CFA à récupérer leur reliquat de TA non consommé dans une limite qui ne peut dépasser 4 mois de charges de fonctionnement .
  Le CFA a donc repris intégralement sont Reliquat de TA 2019 en Produit Exceptionnel pour un montant de 1 352 939 €.
  Suite a cette réforme, il restait dans les comptes un versement de TA versé a tord sur la structure et non réclamé.
  Il a été décider de reprendre et constater un produit de 15 299 € sur l'exercice.

Suite à la réception du compte rendu de l'Action HSP 1° niveau des demandeurs d'emploi 2021 (Rapport daté du 12/06/2023),
il est notifié un risque probable de non prise en charge d'une partie des charges engagées par le CFAI.
Par mesure de prudence, et après l'arrêté des comptes du CA en date du 08/06/2023, il avait été décidé de refaire les comptes et provisionner un risque de non prise en compte de certaines charges suite au bilan de l'action HSP.
La provision dans les comptes 2023, s'élevait à un montant de 78 601€. Celle-ci a fait l'objet d'une reprise en 2024.

L'association a déposé une réclamation auprès des impôts pour les années 2021,2022 et 2023 portant sur la taxe sur salaires. La réponse relative à la demande de dégrèvement n'ayant pas été reçue aucun produit n'a été constaté.
La taxe sur salaires pour l'exercice 2024 a fait l'objet d'un dépôt à néant, aucune charge n'a été comptabilisée à ce titre.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

CHANGEMENT DE METHODE

Documents soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

□ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

□ Coût d'entrée
Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires)
L'association, en accord avec le Règlement N° 2019-09 du 18 décembre 2019, a optée pour l'activation des frais de
Formations

□ Amortissements
Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont
significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue
par l'entreprise :

	Durée d'utilisation
Logiciels informatiques	De 1 à 3 ans
Installations techniques	4 ans
Agencements	De 3 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Bâtiment industriel, gros œuvre	15 ans
Agencements des constructions	De 5 à 15 ans
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 5 ans
Mobilier	De 4 à 10 ans

□ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

□ Créances, Dettes et Liquidités
Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur
probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

□ Provisions pour risques et charges
Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des
derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses
en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

Indemnités de fin de carrière :

Option retenue :

L'association comptabilise ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite en provision pour risques et charges.

Méthode de calcul retenue :

Pour l'évaluation de ses engagements retraite, l'association applique la recommandation 2003-R.01 du 1er avril 2003 : Le champ d'application de cette recommandation et les traitements adoptés sont ceux de la norme IAS 19 «Méthode Rétrospective des unités de crédit projetées »(P.B.O)

P.B.O (Projected Benefit Obligation) : Représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalué en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de Turn-over et de survie.

Cette méthode retient comme base le salaire de fin de carrière.

Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2024 est de 3.23% ,

Le taux d'actualisation retenu reste identique aux années précédentes afin d'éviter des variations trop significatives dans l'évaluation des engagements de retraite. Cette hypothèse retenue se base sur une inflation attendue à long terme (10 prochaines années) qui viendra compenser les taux actuels anormalement bas.
Les engagements sont évalués pour un âge de départ à la retraite fixé à 65 ans et incluent les charges sociales.

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	442 812		10 000	432 812
Immobilisations corporelles	24 439 079	944 310	18 444	25 364 945
Immobilisations financières	85 560			85 560
TOTAL	**24 967 450**	**944 310**	**28 444**	**25 883 317**

Amortissements

Immobilisations amortissables		A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement					
TOTAL I					
Autres immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	330 127	55 473		385 600
Terrains					
Constructions					
sur sol propre		9 868 660	652 181		10 520 841
sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements		6 693 039	440 354		7 133 393
Installations techniques, matériel, outillages industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique		2 053 024	107 554		2 160 578
Emballage récupérables et divers					
TOTAL III		18 614 723	1 200 089		19 814 812
TOTAL GENERAL (I+II+III)		**18 944 850**	**1 255 562**		**20 200 412**

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	35 510		35 510
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	2 131 192	2 131 192	
Autres créances	1 990 849	1 990 849	
Charges constatées d'avance	73 050	73 050	
TOTAL	**4 230 601**	**4 195 091**	**35 510**

Dépréciations = 147 812 €

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	46 662	101 150			147 812
Comptes fournisseurs					
TOTAL	**46 662**	**101 150**			**147 812**

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	1 250 676
Subventions/financements	1 721 193
Autres produits à recevoir	125 181
TOTAL	3 097 050

Charges constatées d'avance	Montant total
Maintenance	33 211
Location	5760
Assurance	3 204
Séminaires	17 296
Publicité	11 984
Autres	1 594
TOTAL	**73 049**

Docusign Envelope ID: FC77ECEC-243B-47B9-927E-EB4B83B7480B

Documents soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF
BILAN PASSIF (Subventions d'équipement)

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

REGION (compte 131200) ..... 1 758 K€

- 2019 Equipt.Pédagogique, evolution techno, Projet TARNOS.. 436 K€
- 2020 Equipt.Pédagogique, evolution techno, Projet TARNOS.. 113 K€
- 2021 Equipt.Pédagogique, evolution techno, Projet TARNOS.. 194 K€
- 2022 Equipt.Pédagogique, evolution techno, Sinistre REIGNAC 618 K€
- 2023 Equipt.Pédagogique, evolution techno, Conventions.. ..... 289 K€
- 2024 Equipt.Pédagogique, evolution techno, Conventions.. ..... 108 K€

SUBVENTION Craq + taxe d'apprentissage Bât D (compte 131210) ..... 2 750 K€

- 2010 Craq (fin d'amortissements en 2025) ..... 1 442 K€
- 2010 Taxe d'apprentissage(fin d'amortissements en 2025) .... 1 307 K€

SUBVENTION INVESTISSEMENT ARDACT(PIA) (compte 131300) ..... 177 K€

- 2020 Projet Tarnos ..... 82 K€
- 2021 Projet Tarnos ..... 95 K€

SUBVENTION INVESTISSEMENT OPCO2I (compte 131140) ..... 1 447 K€

- 2020 Projet Coworking / YMAG ..... 40 K€
- 2021 Projet Coworking / YMAG ..... 48 K€
- 2021 Projet Soutien CFA ..... 11 K€
- 2022 Projet Coworking / YMAG, Sécurité Toit Equipmts ..... 620 K€
- 2023 Projet Coworking / YMAG, Divers ..... 256 K€
- 2023 Projet Coworking / YMAG, Divers ..... 472 K€

SUBVENTION COMMUNEAUTE AGGLO BERGERAC (Compte 131500) ..... 25 K€

- 2022 Projet Équipements plateau technique Sigoules ..... 21 K€
- 2023 Projet Équipements plateau technique Sigoules ..... 4 K€

SUBVT AFFECTEE / TA / INVESTISSEMT MATERIEL (compte 1318100) ..... -73 K€

- 2022 Solde Financés a sortir suite Sinitres ..... - 73 K€

SUBVT AFFECTEE / TA / TITRE PART SCI DEFI (compte 1318200) ..... 50 K€

- 2016 Solde à Financer après Subvention Région ..... 50 K€

6 134 K€

Prélèvement pour amortissements des immobilisations ..... - 1 371 K€

NET ..... 4 763 K€

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	2 813 308	-254 030			2 559 278
Dont générosité du public					
Report à nouveau	405				405
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-254 030	254 030		1 048 015	-1 048 015
Dont générosité du public					
Situation nette	**2 559 683**			**1 048 015**	**1 511 669**
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	5 104 989		1 016 818	1 359 012	4 762 795
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	**7 664 672**		**1 016 818**	**2 407 026**	**6 274 464**
TOTAL dont générosité du public					

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	350 292	48 515	116 187	282 620
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	78 601		78 601	
TOTAL (II)	**428 893**	**48 515**	**194 788**	**282 620**
TOTAL GENERAL (I+II)	**428 893**	**48 515**	**194 788**	**282 620**
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		149 665	116 187	
- financières				
- exceptionnelles				

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	2 306 085	2 306 085		
Dettes fiscales et sociales	758 123	758 123		
Dettes sur immobilisations	7 052	7 052		
Autres dettes	116 994	116 994		
Produits constatés d'avance	1 423 562	1 423 562		
TOTAL	**4 611 815**	**4 611 815**		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	1 384 346
Dettes fiscales et sociales	338 669
Autres dettes	4 486
TOTAL	**1 727 501**

produits constatés d'avance	**Montant total**
Reste à charge	114 220
OPCO 1ER équipement	153 795
OPCO facturation coût apprentissage	695 803
Autres Produits	5 496
TOTAL	**969 314**

Autres informations

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	25
Non cadres	70
TOTAL	**95**

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 11 520 €.